

Mauvais traitements envers un enfant

(avril 2024)

Explication

La maltraitance et la traite des enfants constituent un enjeu mondial largement sous-estimé. Il est essentiel de détecter, d'évaluer et de signaler à temps les cas présumés de maltraitance ou de traite d'enfants, afin de permettre une intervention précoce et de parvenir à une issue la plus favorable possible pour les enfants et leur famille.

Étiologie

(liste non exhaustive)

La maltraitance d'enfants et la traite de personnes peuvent prendre les formes suivantes :

- a. Violence physique
- b. Violence sexuelle/exploitation sexuelle (trafic sexuel)
- c. Violence affective/psychologique
- d. Négligence
- e. Mariage d'enfants
- f. Travail forcé/exploitation par le travail (traite de personnes)
- g. Activités criminelles (p. ex. trafic de drogues, vol)

Objectifs principaux

Le candidat devra reconnaître les signes et les symptômes de maltraitance ainsi que les situations dans lesquelles il existe un tel risque.

Objectifs spécifiques

Devant un cas présumé ou signalé de maltraitance ou de traite d'enfants, le candidat devra

- recenser et interpréter les indices cliniques importants de maltraitance ou de traite d'enfants, notamment :
 - a. la présence de blessures suspectes (p. ex. fractures, ecchymoses), en se basant particulièrement sur la nature de la blessure en question, les explications de la personne ayant la garde de l'enfant, la concordance entre ces explications et le type de blessures en cause, de même que sur l'état de développement de l'enfant;
 - b. les circonstances suspectes (p. ex. enfant qui n'est pas inscrit à une école, incertitude à savoir dans quel pays ou dans quelle ville il se trouve, enfant orphelin ou vivant séparé de sa famille, récit préfabriqué très similaire aux récits d'autres enfants);
 - c. les principales manifestations de mauvais traitements (p. ex. infections transmissibles sexuellement, grossesses, retard de développement, troubles affectifs ou comportementaux, retard staturo-pondéral);
 - d. les facteurs contributifs potentiels (dynamique familiale, caractéristiques parentales ou contexte social propice à la maltraitance);
 - e. tout autre signe potentiel de maltraitance (p. ex. refus de la part d'un parent ou d'un tuteur que l'enfant soit interrogé en privé);
 - f. les similarités possibles avec des cas types de maltraitance (p. ex. blessures accidentelles, affections médicales);
- recenser et interpréter les examens essentiels, notamment :
 - a. les examens radiologiques permettant de prendre en charge la blessure actuelle et de rechercher des signes de traumatisme antérieur;
 - b. tout autre examen pertinent (p. ex. analyse de coagulation, analyse toxicologique, évaluation psychologique);
- établir un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
 - a. veiller à consigner tout élément pertinent au dossier de l'enfant;
 - b. exposer brièvement les moyens d'assurer la sécurité de l'enfant, et plus précisément,
 - i. signaler le cas aux services de protection de l'enfance appropriés;
 - ii. signaler le cas aux services de police, s'il y a lieu;
 - iii. déterminer si d'autres enfants sont à risque et s'ils doivent faire l'objet d'un examen;

- iv. hospitaliser l'enfant jusqu'à ce que sa sécurité soit pleinement assurée;
- c. orienter l'enfant vers un autre professionnel (p. ex. pédiatre, conseiller psychologique, travailleur social) en vue d'une évaluation et/ou d'un traitement plus poussés.